



Bulletin d'information municipal

Décembre 2021

Vitrolles-en-Luberon



Mairie : 13 rue de la mairie - 84240 Vitrolles-en-Luberon

mairie@vitrolles-en-luberon.fr

tél. 04 90 77 82 01

Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

Dans le grand livre de Vitrolles en Luberon une page s'est tournée.
Louis MOULIN maire de la commune de 1983 à 1995, et maire honoraire s'en est allé à l'âge de 95 ans.

Comme l'a dit un sage africain lors de son discours à l'UNESCO :
«En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle» ; nous pouvons adapter cette citation, «Un ancien qui disparaît, c'est une bibliothèque qui brûle».

Louis représentait la sagesse et la mémoire de notre village qu'il n'avait jamais quitté.

Avec le Conseil Municipal et au nom de l'ensemble des habitants de la commune, je présente mes sincères condoléances à sa famille.

Voilà à nouveau une année qui s'achève, une année en demie teinte qui nous aura tour à tour redonné de l'espoir puis replongé dans l'incertitude.

La vaccination, bien que mise en doute par certains semble être la seule réponse permettant de protéger les plus vulnérables de complications sévères.

Les enfants, à l'heure actuelle, sont devenus des proies faciles pour ce virus. C'est surtout dans les milieux scolaire et associatif qu'il évolue.

Encore une fois l'actualité nous enjoint de respecter les gestes barrières. Comme je vous l'avais dit en décembre 2020, et au risque de me répéter, porter le masque, se désinfecter les mains, ne pas se rassembler trop nombreux, pratiquer la distanciation, deviennent des habitudes du quotidien.

Ces gestes barrières sont une obligation pour continuer le VIVRE ENSEMBLE.

Ne perdons pas espoir, cependant il va falloir VIVRE AVEC.

Nous sommes en train de finaliser le projet de sécurisation des piétons dans le village pour se rendre du plateau traversant au parking BELLEVUE. Les solutions pour faire ralentir les automobilistes pressés ne sont pas tranchées à l'heure actuelle, nous y réfléchissons encore (radar pédagogique, dos d'âne, chicane, etc ...).

Le temps des projets, et par conséquent le temps administratif sont des temps longs.

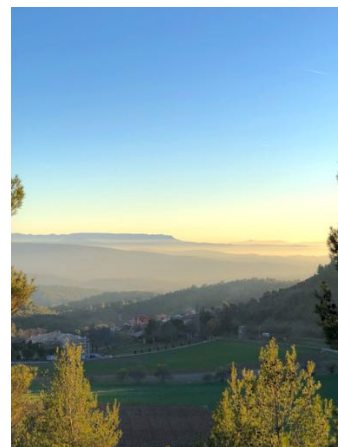
Soyons patients.

Depuis quelques jours, vous avez pu le remarquer, un nouvel employé municipal s'occupe de la commune, nous lui souhaitons la bienvenue. Il s'agit de M. Christian CHINI qui a remplacé Jean-Tristan dont le contrat est arrivé à son terme.

Toujours quelques incivilités, quelques discordes, quelques mécontentements, cependant LA VIE EST BELLE à Vitrolles en Luberon.

Prenez soin de vous et de vos proches, et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.
Mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le maire,
Alain de Villebonne



2022

*Le conseil municipal se joint au maire pour vous présenter ses
meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*



Naissances :

Le 1er Avril 2021 (Pertuis)
Adèle Diane Yolande RAPP

Le 11 Novembre 2021 (Pertuis)
Astrid Marie Augustine de VILLEBONNE SAMBAIN-GUION
Adélie Camille Emma de VILLEBONNE SAMBAIN-GUION

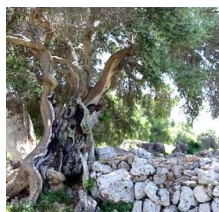
Mariage :

Le 10 Juillet 2021
Thibaut Georges Célestin DEVINE
Julie Nathalie TISSIER

Décès :

Le 29 Mars 2021
Nelly Josette Marie BERARD épouse TISSOT à l'âge de 89 ans

Le 19 Octobre 2021
Louis Bertin Léon MOULIN à l'âge de 95 ans



In memoriam : Louis MOULIN

25 janvier 1926 - 19 octobre 2021



Notre cher Louis MOULIN s'est éteint dans la soirée du mardi 19 octobre 2021, dans sa ferme, entouré de ses proches, à l'âge de 95 ans.

Ancre de sa terre, curieux et ouvert à tous et à toutes, il avait su garder l'humilité d'un homme sage et accueillir chaque visiteur avec modestie, malgré la richesse de son savoir et sa mémoire prodigieuse.

A l'écoute de chacun, il fut aussi un Maire charismatique, humain et bienveillant.

Avec lui nous quittent une part irremplaçable de l'âme de notre village et sa mémoire.

À Louis MOULIN

Maire de 1983 à 1995

La commune de Vitrolles-en-Luberon reconnaissante



Notre secrétaire de mairie Elsa FERETTI vous accueille en mairie les lundis et jeudis matin de 9H30 à 12H30
Sur RDV: le jeudi de 14H à 16H
tél : 04 90 77 82 01
courriel : mairie@vitrolles-en-luberon.fr
Site internet : www.vitrolles-en-luberon.fr

Suite à la fin du contrat de M. Jean-Tristan LECOMTE, la mairie a recruté, avec l'aide rapide et efficace de Mme Christine MONNET que nous remercions ici, un nouvel agent technique: M. Christian CHINI, que vous avez certainement croisé depuis le 7 décembre, et à qui nous souhaitons la bienvenue à Vitrolles-en-Luberon.

Ils ne sont pas forcément visibles, mais de nombreux « petits » travaux de remise en état et de réfection (notamment sur les toitures) ont été faits ces derniers mois, rendus nécessaires principalement par la vétusté.

Le projet de réhabilitation et extension de l'ancienne école a été confié au groupement de maîtrise d'œuvre VIDAL DERANCY.

Une réunion sur le terrain réunissant Bouygues Télécom, les élus et M. FABIANI des ABF autour du projet local d'antenne de télécommunication mobile a permis d'en préciser les enjeux.



Nous nous réjouissons enfin de l'arrivée chez nous de la fibre, et plus spécialement à la mairie, ce qui devenait indispensable pour travailler efficacement.

Le gîte du Vieux Presbytère trouve aujourd'hui sa place dans le village, avec son accueil chaleureux, les activités proposées et sa nouvelle licence IV !

S'y sont retrouvés, et régalez des fameuses lasagnes, à l'invitation de M. Alain FERETTI, les maires et des élus gramboisiens et vitrollains, renforçant les liens tissés entre nos communes voisines. Le début d'une tradition ?



Spécial Dédicace à Jacques ROUXEL, dont les petites bêtes improbables nées en 1968 infestent ces pages.

COLLECTE DES MONSTRES

En porte à porte
à Vitrolles en Luberon
tous les lundis

Inscription obligatoire

COTELUB : 04 90 07 48 12

9h-12h et 14h-17h

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté. www.cotelub.fr



MONOXYDE DE CARBONE = DANGER !

C'est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours

18 (Pompiers)

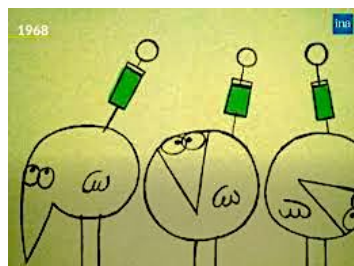
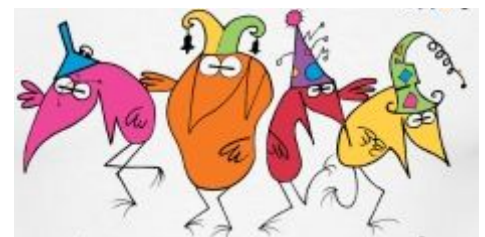
15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)



ANIMAUX ERRANTS :

Vous pouvez les adopter,
ou contacter la SPA au 0891 150 410 ou
04 42 90 57 50 -
qui pourra donner ses instructions.
courriel : aixenprovence@la-spa.fr -



COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

Obligations de débroussaillage

L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

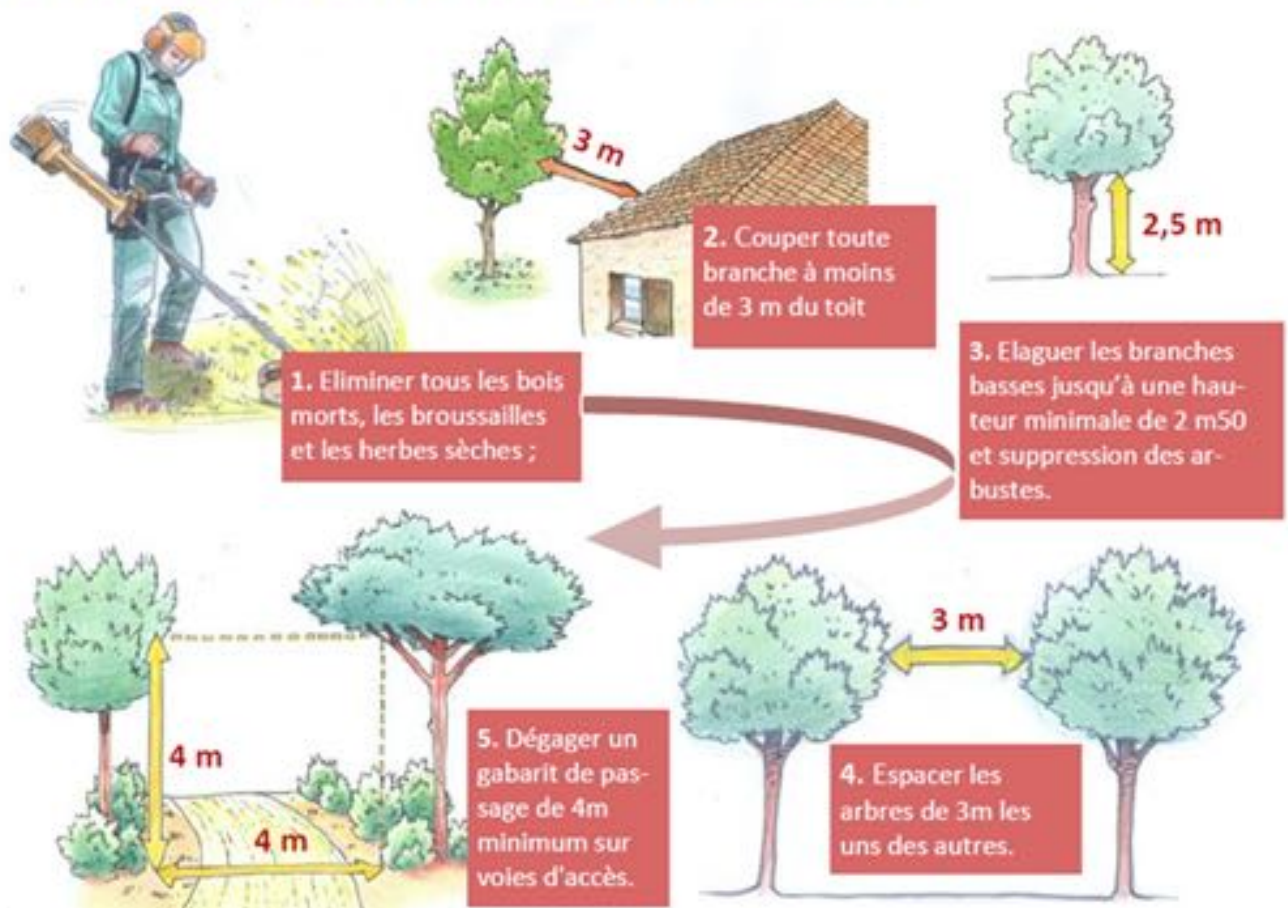
Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain.

S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Des sanctions sont applicables en cas de non respect des obligations légales.



Comment débroussailler ?



Vitrolles En Luberon

Gîte d'Étape Le Vieux Presbytère



Le brunch du dimanche 5 décembre



CONTACT

25 rue de la Mairie
84240 VITROLLES EN LUBERON

07 80 99 59 38

gite.etape.vitrollesenluberon@gmail.com

Facebook :
Gîte d'étape
le Vieux
Presbytère



C'est en respectant les gestes barrières avec toute la convivialité des retrouvailles et dans l'esprit de partage (cependant limité à 16 convives maximum) que nous pouvons rejoindre Laetitia au Gîte du Vieux Presbytère où elle nous accueille avec la grande gentillesse et la disponibilité qui la caractérisent.

Soso, Juju et Jojo participent de cet accueil chaleureux. On peut lire dans leurs yeux la joie de nous recevoir.

Il suffit de demander et tous vos désirs sont exaucés. N'hésitez pas à contacter Laetitia et à faire appel à ses talents culinaires, vous ne serez pas déçus.



**Le gîte remercie
chaleureusement :**

LA MUNICIPALITÉ pour
la mise à disposition de la
salle du moulin et les futurs
travaux d'amélioration de
notre établissement.

Mme Brigitte IMBERT
pour ses animations de nos
ateliers déco/loisirs créatifs
dont les talents de peintre
sont toujours plébiscités par
nos participants.

**M. NIFOROS,
M. CHIRICO et le
CENTRE FORESTIER de
la Bastide des Jourdans**
pour la confiance qu'ils nous
accordent dans l'accueil de
leurs collaborateurs.

M. et Mme RAGOT pour
leur soutien sans faille et leur
gracieuse contribution à notre
système de chauffage.

**Alexandra, Zaza et tous
ceux qui nous soutiennent
généreusement dans cette
belle aventure.**

**le Comité des Fêtes pour
sa participation aux boissons
d'Halloween**

Mise en place d'une buvette avec licence IV communale

Grâce à une loi de redynamisation des territoires, la
Municipalité a pu mettre à disposition du Gîte une
licence IV permettant la vente de tout type de
boissons.

Actuellement, vous pourrez y apprécier le fabuleux
vin chaud, chocolat chaud, thé, café, accompagnés
d'encas salés (comme la tapenade maison et le
camembert rôti) ou sucrés (crêpes et pain d'épice) .

Ce service est ouvert à tous du mardi au samedi de
10h à 18h pour la période de décembre à février puis
ouverture prolongée jusqu'à 20h ainsi que le
dimanche de 16h à 20h à partir du mois de mars.

Service Restauration

De délicieux (et très généreux) plats traditionnels faits
maison avec des produits locaux et de saison sont
proposés. Sur réservation, vous pouvez les déguster
sur place et profiter de vos hôtes ou les emporter chez
vous.

Gîte d'étape

Pour les étapes lors de randonnées, l'organisation de
vos événements familiaux ou entre amis, le Gîte met à
disposition ses deux dortoirs pour un couchage
maximum de 19 personnes.



Halloween



Point de Rencontre pour les villageois

Dans une volonté de maintenir le lien social en ces temps difficiles, Mathias et Laetitia vous proposent de participer à différents brunchs et apéritifs tout au long de l'année.

Ils sont ouverts à tous moyennant une faible participation.

N'hésitez pas à consulter régulièrement leur page FACEBOOK (tout public) pour connaître toutes les actualités. Des affichages sont également visibles sur la porte du Gîte ainsi que sur les panneaux de la Mairie et du Comité des Fêtes.

Des Ateliers et des Animations

Le Vieux Presbytère vous accueille aussi pour des ateliers artisanaux, peinture, décoration et autres loisirs créatifs.

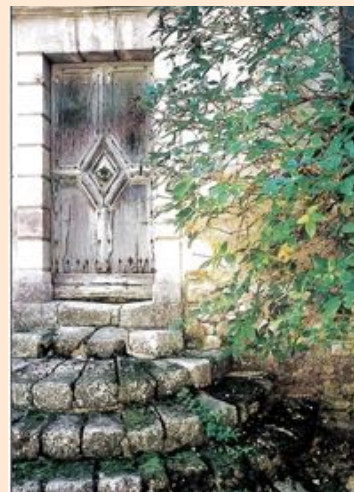
La salle commune est à votre disposition pour des rencontres autour des jeux de société, des livres... dans la limite de 16 participants.



Atelier déco de Noël

Vitrolles En Luberon
Gîte d'Étape Le Vieux Presbytère

CALENDRIER 2022



Janvier

Dimanche 09 : Brunch de l'Épiphanie vers 11h

Dimanche 30 : Atelier de préparation du Nouvel An Chinois vers 15h

Février

Dimanche 09 : Brunch de la Chandeleur vers 11h

Dimanche 27 : Atelier de préparation de la fête des Grands-mères vers 15h

Mars

Jeudi 17 : le Gîte se met au vert de la Saint Patrick à partir de 18h

Dimanche 20 : Brunch du Printemps vers 11h

Dimanche 27 : Atelier de préparation de Pâques vers 15h

Avril

Dimanche 10 : Brunch des Rameaux vers 11h

Dimanche 24 : Atelier de préparation du Star Wars Day vers 15h

Mai

Vendredi 27 : Apéritif pour la fête des voisins à partir de 18h

Juin

Dimanche 12 : Atelier de préparation aux vacances d'été vers 15h

Dimanche 26 : Apéritif de l'été à partir de 18h

Juillet

Samedi 30 : Apéritif pour la journée de l'Amitié vers 18h

Août

Vendredi 05 : Le Gîte promeut la fête de la Bière vers 18h

LE COIN DES CURIEUX

MÉRITE DE TRIVULCE

Femme de justice



LES VAUDOIS

Mérite de Trivulce, appelée aussi Marthe de Trivulce, ou encore « la Dame de Cental » est une des filles du Maréchal Jacques de Trivulce (1448-1518) dit Trivulce le Grand, héros de Marignan.

Originnaire du Piémont, elle fut la châtelaine de la Tour d'Aigues et joua un rôle très important au moment du Massacre de Mérindol.

Pour défricher les hauteurs du Luberon, elle fait venir, comme son beau-père Antoine de Bouliers, des paysans vaudois du Piémont.

Lors de la persécution des Vaudois en 1545, appelée aussi Massacre de Mérindol, Mérite de Trivulce s'oppose à Jean Maynier, baron d'Oppède et premier Président du Parlement d'Aix, qui a lancé la persécution, menée par Paulin de la Garde et Joseph d'Agoult.

Reconnue comme « bonne pour ses sujets, fière et forte face au Parlement de Provence et à Maynier d'Oppède en particulier, elle accueille et protège dans son château les paysans pourchassés et leurs troupeaux.

Alors que l'armée du baron extermine 3 000 personnes en 5 jours, au printemps de 1545, en détruisant 23 villages vaudois du Luberon, un procès contre les saccages et les violences aux personnes sera réclamé par Mérite de Trivulce.



Noble Dame sous François 1er

C'est elle qui est à l'origine de l'enquête royale, par une plainte déposée en 1547, donnant lieu à un procès qui débutera après la mort de François 1er, la même année.

Défendue par plusieurs avocats, sa plainte fait état de terres brûlées. Mais les soudards, comme les parlementaires, qui se sont enrichis de la spoliation des biens des Vaudois, sont tous acquittés...

LES VAUDOIS

Fragment de notre histoire...

Né à Lyon au XIIe siècle, le mouvement vaudois a rapidement été persécuté par l'Église romaine.

Le mouvement vaudois, aussi appelé valdéisme, apparaît à la fin du XIIe siècle dans le diocèse de Lyon.

Le mot "vaudois" tire son nom de son créateur Vaudès (aussi appelé Valdès ou Pierre Valdo), un riche marchand lyonnais.

Frappé par la lecture de certains passages de l'Évangile, il décide de vendre tous ses biens pour vivre dans la pauvreté et se consacrer à la prédication.

Vers 1170, il fonde "les pauvres de Lyon", puis se rend à Rome pour obtenir du pape l'autorisation de prêcher, une autorisation acceptée dans un premier temps, puis retirée.

Le mouvement vaudois, qui promeut la pauvreté et la diffusion des textes bibliques en langue vulgaire, connaît une diffusion rapide mais se heurte rapidement à la hiérarchie de l'Église, qui l'accuse de volontés schismatiques.

Ralliement à la Réforme

Le discours réformateur que porte le mouvement est condamné en 1184 par le concile de Vérone, qui excommunie les Vaudois et les déclare schismatiques.



Statue représentant Pierre VALDO sur le monument de LUTHER à WORMS en Allemagne.

En 1215, le quatrième concile de Latran les proclame hérétiques.

Les Vaudois sont dès lors poursuivis et persécutés, ce qui les pousse à se disperser au sein d'une diaspora qui va de la Méditerranée à la Baltique.

À partir du XVe siècle, les Vaudois du royaume de France commencent à délaisser les vallées alpêtres pour s'établir en Provence, dans le Luberon et le long de la Durance.

En 1532, au synode de Chanforan, le mouvement vaudois se rallie à la Réforme puis, peu à peu, perd de ses spécificités rituelles et théologiques. Les Vaudois, note l'historien Gabriel Audisio, se sont « progressivement transformés en protestants, jusque dans leur mentalité profonde ».

Malgré les persécutions dont ils ont été victimes, les Vaudois ont gardé jusqu'à aujourd'hui un ancrage dans les vallées alpines italiennes.

Les protestants seront accusés du pillage de l'église Saint Etienne de Vitrolles en 1570.

Le coin des associations

1966 : des femmes et des hommes volontaires se mobilisent contre un projet pharaonique d'aménagement touristique à Sivergues sur le plateau des Claparèdes. ils créent une association et font échouer le projet (1972) : Luberon Nature vient de naître.

1976 : LN participe à la création de l'UDVN 84 (FNE 84).
1979 : Luberon Nature est agréé auprès de Ministère de l'Environnement.

L'association participe également à la création du Parc du Luberon en proposant les 12 points de départ constitutifs de la Charte. JL Joseph, président en 1981-1982, devient président du Parc en 1994.

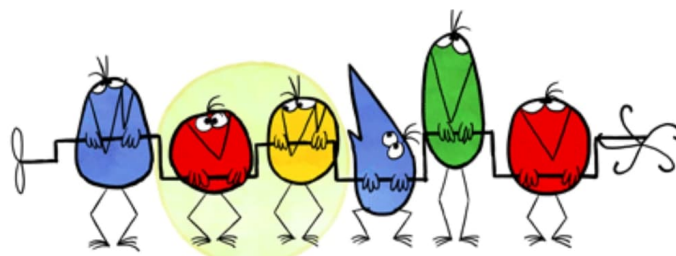
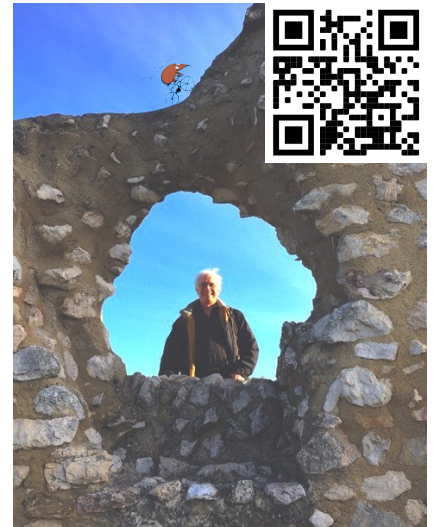
Luberon Nature compte de nombreux experts qui lui ont permis de mettre en place des outils pédagogiques, les cahiers techniques « Brèves Nouvelles » (137 publications à ce jour), un cycle conférences (la forêt méditerranéenne, la pollution lumineuse), des balades à thème, mais aussi de poursuivre sa mission de départ: celle de défendre le territoire en contestant certains projets avec fermeté, d'abord dans un esprit de conciliation mais sans se refuser la possibilité du Tribunal Administratif.

Ces projets sont nombreux : artificialisation des terres, détournement d'un axe routier basé sur des perspectives qui remontent à 30 ans, déchets sauvages et leur traitement, l'avancée à couvert du photovoltaïque,

Ainsi, certains projets excessifs (Kaufmann & Broad à Lourmarin en 2014); enfouissement de déchets près de Manosque; cimetière d'épaves près de Lioux; usine à gaz de Coustellet, terrain de golf à Roussillon, etc..., se sont déjà vus annulés ou fortement amendés.

2019 : un programme d'action triennal est défini, ainsi qu'un fonctionnement en « mode projet » : un responsable constitue une équipe autour d'un objectif avec des adhérents ayant une bonne connaissance du terrain.

Robert BOZZA, le nouveau président, est conscient que la tâche est immense mais heureux de pouvoir apporter une contribution significative à la protection de ce territoire, puisant sa volonté d'agir dans le respect des valeurs ancestrales de ce pays lumineux sans en figer l'avenir.



LE COIN DES CURIEUX



M. Vitenlub : - Bonjour Monsieur le Maire, je voudrais construire un garage !

M. le Maire : - Bien, M. Vitenlub ! Nous allons tout d'abord compléter votre dossier de demande, pour le transmettre au service urbanisme de **COTELUB**, et en parler en Conseil Municipal.

Réunion des élus : - Notre **POS** est caduc, nous sommes donc en **RNU**. Si on veut un **PLU**, on ne le fait pas sans **PADD**. Il faut évidemment respecter le **SCoT** de notre territoire et être cohérents avec les **PLH** et les **PDU**, sinon on passera par les **SDAGE**, **SAGE**, **SRCE** et **SRADDET** de la région. Et puis si on passe ensuite en **PLUi** il va falloir se faire entendre. Sachant que les **PLU**, les **PLUi** et les **CC** (cartes communales) doivent tous être compatibles avec les orientations du **SCoT**, mais que le **SCoT** va être modifié, et qu'ils sont évidemment soumis aux **PPRN** et plus particulièrement au **PPRif**, à l'avis du **SDIS**, puis il faut aussi tenir compte de l'avis des **ABF**, des contraintes des lois Montagne I et II, et bien sûr, depuis août 2021, de la nouvelle loi **ZAN**,...



Euh... Et un auvent dans le jardin, ça lui irait aussi à M. Vitenlub ?



Contrairement aux idées reçues, la première mission d'un maire et des élus n'est pas simplement d'exécuter les décisions du conseil municipal mais d'affronter avec dignité et pragmatisme le langage administratif et ses multiples acronymes afin de le retransmettre pour une bonne compréhension des enjeux.

Toute réalisation passera par cet apprentissage bien plus complexe que la recette des petits farcis niçois. Accrochez-vous !
Mais avec un peu de bonne volonté on peut tous y arriver ! Commençons simplement :

Un **acronyme** est un mot formé des **initiales abrégatives** (OTAN, ovni, Unicef) de plusieurs mots, ou bien de lettres ou de syllabes initiales (radar, Benelux), ou parfois d'un mélange de lettres initiales et non-initiales (Medef, sida), et qui se prononce comme un mot normal et non pas lettre par lettre.

A ne pas confondre avec un sigle, qui, lui se prononce lettre par lettre comme SNCF ou USA...

Le **terme** de **territoire** porte un sens non exclusivement géographique. Depuis peu, le terme est utilisé comme synonyme de lieu par l'économie et la science politique pour désigner les spécificités d'une ville ou d'une région imbriquées dans un ensemble plus vaste (comme le pays).

Petit Lexique des acronymes à destination de M. Vitenlub

PADD : le **Projet d'aménagement et de développement durables** a pour objectifs la mise en place des projets à moyen et long terme (10-20 ans) de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Selon le principe de développement durable inscrit au PLU défini dans le rapport « notre avenir à tous » dit rapport Brundtland. Mais si, c'est simple... il faut savoir si votre garage s'intègre à un projet global, M. Vitenlub...

PLU : Le **plan local d'urbanisme** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (Établissement public de coopération intercommunale : EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Le projet est élaboré en conseil municipal et arrêté par délibération. Il est ensuite soumis d'abord aux personnes associées, qui rendront un avis, puis à enquête publique

PLUi : c'est la **version inter-communale du PLU**. La gouvernance de toutes les décisions n'est plus communale mais sous l'autorité d'une conférence des maires des communes de l'intercommunalité (COTELUB pour Vitrolles-en-Luberon)

RNU : Le **Règlement national d'urbanisme** constitue le cadre des règles applicables à défaut de document d'urbanisme (DU) en vigueur sur le territoire d'une commune. Les règles du RNU s'appliquent aussi en cas de DU.



SCoT : Le **Schéma de cohérence territoriale** (abrégé **SCOT** ou **SCoT**) est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou **groupements de communes**, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le **Code de l'urbanisme** fixe le régime des SCoT.

Cotelub a lancé récemment une révision du SCoT, nous vous invitons à prendre connaissance des documents en mairie et sur le site internet de la commune www.vitrolles-en-luberon.fr

SRADDET : Le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** porte la stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif du territoire. A cette fin, il définit des objectifs et des règles à moyen et long terme (2030 et 2050) à destination des acteurs publics de la région. Il a été adopté le 26 Juin 2019.

ZAN : Le **Zéro Artificialisation Nette** est promu par l'état et inscrit dans la loi depuis août 2021. L'artificialisation des terres est liée à l'urbanisation et aux différents usages des espaces agricoles et naturels par les humains et à la perte de la fonction naturelle des sols. L'état met en place des outils et mesures afin de limiter les effets négatifs de l'artificialisation avec pour objectif le zéro artificialisation nette, ZAN.

ABF : ce sont les **Architectes des Bâtiments de France**, urbanistes fonctionnaires de l'État chargés de la préservation du patrimoine architectural et culturel, et agissant en son nom.

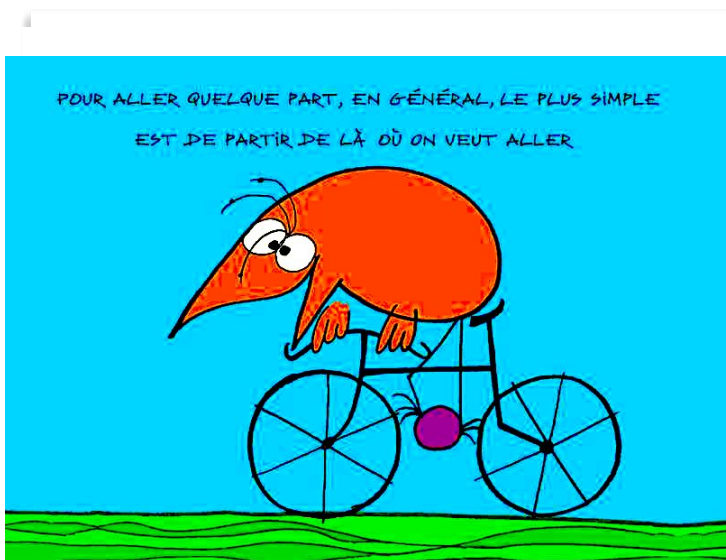
Loi Montagne : La loi Montagne de 1985 est relative à la gestion, au développement et à la protection des territoires de montagne. (La loi Littoral sera votée l'année suivante en 1986). En 2016 elle est complétée par la loi Montagne II qui instaure notamment l'obligation des pneus hiver sur les véhicules.

SDIS : **Service Départemental d'Incendie et de Secours** Ses avis s'appuient notamment sur le PPRif et les normes en vigueur.

PPRN et PPRif **Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles, et Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt** : Délimitent des zones en fonction des risques, zones où les aménagements et constructions peuvent être interdites pour ne pas aggraver ces risques.

CC : La **carte communale** est un document d'urbanisme simple qui permet principalement de délimiter, d'un côté, des **secteurs constructibles** (secteurs où les constructions sont autorisées) et, de l'autre, des **secteurs non constructibles, en cohérence avec les différents plans, schémas directeurs, services et lois applicables**. La **carte communale** doit être approuvée, après enquête publique, par délibération du conseil municipal, puis par le préfet dans un délai de deux mois. A l'initiative du maire (ou du président de l'EPCI compétent) la **carte communale** peut faire l'objet d'une **modification** simplifiée pour rectifier une erreur matérielle. Le projet de **modification** est mis à disposition du public pendant 1 mois.

Vous voyez, c'est très simple !... il suffit de coordonner tout ça Pas trop fatigué, Monsieur Vitenlub ?



JARDINS PARTAGÉS

À l'initiative de la commission extra municipale Environnement & Cadre de vie s'est tenue le 13 décembre une réunion d'information dans la salle du Moulin, réunion où chacun était le bienvenu et invité à partager les idées les suggestions et les questions sur le sujet.

À cette occasion Monsieur le Maire, présent, a réaffirmé son attachement à ce projet, (projet qui fait partie du programme de la mandature en cours) et nous a informé de son état actuel d'avancement .

Ce projet est bien évidemment conditionné à la mise à disposition d'un terrain adapté, mais aussi à la possibilité d'y avoir de l'eau.

Une ligne budgétaire a été votée par le conseil municipal et une délibération prise pour permettre l'acquisition d'un terrain.

Des propositions concrètes ont été faites et nous attendons les réponses.

Des échanges sont ressortis les points suivants:

D'ores et déjà un nombre suffisant de personnes se déclarent très intéressées par ce projet,

Ce lieu est perçu comme

favorisant le partage, l'entraide,

le tissu social, une nourriture saine et en phase avec les saisons et l'environnement, un lieu d'apprentissage et de partage de savoirs en particulier pour nos plus jeunes, un espace de détente et de rencontre.

Sont émis les souhaits d'espaces individuels mais aussi d'espaces communs, de pratiques agricoles naturelles (bio?)

Un consensus sur une participation financière faible et un engagement des jardiniers

Les interrogations du maire sur la forme d'organisation,

une éventuelle association ou structure-support, d'une forme de gouvernance, de sa pertinence et sa représentativité par rapport à la commune.

Vous pourrez suivre les développements du projet sur le site www.vitrolles-en-luberon.fr

Les personnes intéressées et qui ne se sont pas encore manifestées sont invitées à prendre contact :

mairie@vitrolles-en-luberon ou CEM@vitrolles-en-luberon.fr

PROJET JARDINS PARTAGÉS



Partager un jardin, des idées, des moyens...

Avoir son petit lopin de terre à soi dans un lieu proche de sa maison...

Manger sainement des produits de son travail...

Se retrouver, créer du lien, se soutenir ...

Réfléchissons ensemble à une proposition soutenue par la commune de Vitrolles en Luberon et la Commission Extra- Municipale (CEM) Cadre de Vie et Environnement



Le Comité des Fêtes de Vitrolles-en-Luberon

Vous souhaitez de bonnes fêtes de fin d'année.
Nous ne prévoyons aucune date pour le 1er semestre 2022 suite à la recrudescence du covid.
Si nous pouvons programmer des manifestations par la suite vous serez prévenus par nos panneaux visibles aux 4 coins du village. Prenez soin de vous.
En espérant vous revoir bientôt,
Le président du Comité des Fêtes



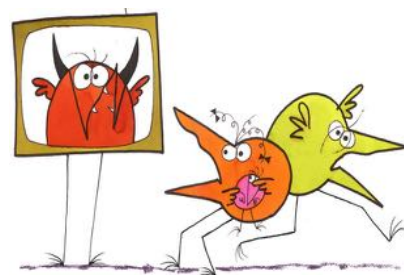
Notre traditionnel **Repas des anciens** mute lui aussi...
Le Comité des Fêtes s'est chargé en cette fin d'année des colis-surprise de Noël distribués à nos anciens.

Les Amis des Livres

En ce début d'année 2022 qui commence bien timidement, après un deuxième semestre 2021 qui nous a permis de retrouver des classiques et faire de belles découvertes, Anne et Caroline passent le flambeau à Laurence.

Nous espérons pouvoir nous réunir à nouveau prochainement pour continuer nos échanges animés autour d'un livre (et d'un apéro !) et vous rappelons que vous y êtes tous bienvenus !

Les dates et titres seront comme d'habitude affichés et communiqués en temps utiles sur Info-Flash et sur le site internet municipal.



L'association Le Songe d'Orphée

vous présente ses meilleurs vœux pour 2022



Nous espérons vivement que les contraintes actuelles soient enfin levées et que nous puissions à nouveau partager avec vous de précieux moments d'émotions en musique.

lesongedorphee@free.fr



Le Cigalon
fait toujours
son cinéma
à **Vitrolles-en-Luberon**



mardi 11 janvier
mardi 08 février
mardi 08 mars
mardi 12 avril

Salle du Moulin à 20h30

 Noël se prépare sur
Click en Cotelub.fr



Restez au chaud,
Faites vous livrer vos achats de Noël !

100% LOCAL 100% EN LIGNE 

